



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

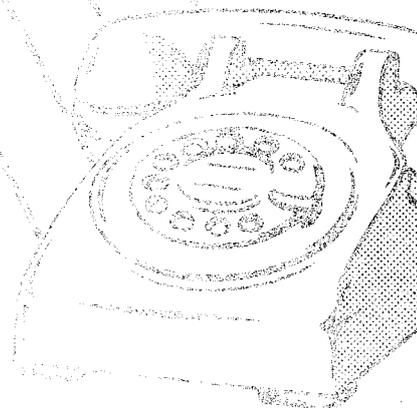
Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



SOMMAIRE DE DIRECTION

LE CHÂÎNON MANQUANT

**RAPPORT DE LA
COMMISSION INDÉPENDANTE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
MONDIAL DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS**



Le présent document donne un résumé des analyses, de l'argumentation et des recommandations contenues dans le Rapport de la Commission indépendante. On pourra obtenir la version intégrale de notre Rapport en s'adressant au Secrétaire général de

l'Union internationale des télécommunications,
Place des Nations,
CH 1211 Genève 20.

Décembre 1984

LE CHAÎNON MANQUANT

**RAPPORT DE LA
COMMISSION INDÉPENDANTE POUR
LE DÉVELOPPEMENT MONDIAL
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

DÉCEMBRE 1984

MEMBRES DE LA COMMISSION

Professeur Dr Sukhamoy CHAKRAVARTY
(Inde)

M. William M. ELLINGHAUS
(Etats-Unis)

M. Abdul Rahman K.AL-GHUNAIM
(Koweït) (Vice-Président)

Dr Koji KOBAYASHI
(Japon)

Dr Volkmar KOEHLER
(République fédérale d'Allemagne)

Son Excellence M. Mohand LAENSER
(Maroc)

M. Louis-Joseph LIBOIS
(France)

Sir Donald MAITLAND, GCMG OBE
(Royaume-Uni) (Président)

Son Excellence M. John S. MALECELA, MP
(Tanzanie) (Vice-Président)

Son Excellence Dr Manuel PEREZ GUERRERO
(Venezuela)

Son Excellence M. Jean PING
(Gabon)

Son Excellence M. Alioune SENE
(Sénégal)

Professeur Dr Alexandru SPATARU
(Roumanie)

Son Excellence M. Achmad TAHIR
(Indonésie) (Vice-Président)

Professeur Dr Leonid E. VARAKIN
(Union des Républiques socialistes soviétiques)

Son Excellence M. Armando VARGAS ARAYA
(Costa Rica) (Vice-Président)

Son Excellence Dr Faisal ZAIDAN
(Arabie saoudite)

SOMMAIRE DE DIRECTION

INTRODUCTION

1 Lors de sa réunion à Nairobi en 1982, la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a décidé d'établir une Commission indépendante pour le développement mondial des télécommunications qui serait chargée de recommander différentes manières de stimuler l'expansion des télécommunications au niveau mondial. La Commission, qui se compose de 17 membres représentant différentes régions et offrant une variété de disciplines et d'expérience, a été établie en mai 1983. Nous nous sommes réunis à cinq reprises entre octobre 1983 et novembre 1984.

2 Vu l'abondante documentation existant sur la question, nous avons pensé qu'il était préférable, plutôt que de faire entreprendre de nouvelles recherches, de proposer des remèdes. Nous avons concentré notre attention sur les systèmes téléphoniques publics.

3 Notre tâche était essentiellement de nature politique. Sur les 600 millions de téléphones existant de par le monde, 75% sont concentrés dans 9 pays. La répartition des autres est irrégulière sur le reste du globe. On considère que les télécommunications constituent un facteur clé de l'activité économique, commerciale, sociale et culturelle dans les pays industrialisés et un moteur de croissance dans la plupart des pays en développement, mais le système de télécommunications n'est pas suffisant pour assurer les services essentiels. Dans de nombreuses régions, il n'existe même pas de réseau. Une telle disparité n'est acceptable ni du point de vue de la simple humanité, ni si l'on considère l'intérêt commun.

4 Un réseau mondial de télécommunications élargi serait dans l'intérêt à la fois des pays en développement et des pays industrialisés. Le processus d'amélioration et d'agrandissement des réseaux dans les pays en développement va créer un vaste marché pour les fabricants. Un système mondial plus complet accroîtra le trafic international, pour le plus grand bien des compagnies exploitantes des télécommunications. Là où il y a échange d'informations, il y a aussi commerce. L'accroissement des échanges au niveau mondial et des autres contacts améliorera la compréhension. Un réseau de télécommunications élargi rendra le monde meilleur et plus sûr.

OBJECTIF

5 Nous pensons que d'ici à la première partie du siècle prochain, presque tous les êtres humains devraient se trouver à portée d'un poste téléphonique et, dans un délai raisonnable, des autres services que peuvent assurer les télécommunications. Ceci devrait être l'objectif prioritaire. Pour y parvenir, les pays industrialisés de même que les pays en développement vont devoir prendre un certain nombre d'initiatives.

LE RÔLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

6 Les télécommunications ont bien souvent été laissées pour compte en faveur d'autres secteurs comme l'agriculture, les adductions d'eau et les routes. Il convient de considérer que les télécommunications complètent les autres investissements et qu'elles sont, dans le processus de développement, un élément essentiel qui peut relever le niveau de productivité et l'efficacité dans les autres secteurs et améliorer la qualité de la vie dans le monde en développement.

7 Les télécommunications jouent un rôle indispensable dans les services médicaux et d'urgence, le commerce et les autres activités économiques ainsi que dans l'administration publique, en réduisant la nécessité de se déplacer. Il existe en outre un lien très net entre l'investissement dans les télécommunications et la croissance économique.

8 Les avantages sur le plan économique et social qu'un système de télécommunications efficace apporte à une communauté ou à une nation apparaissent clairement. Le système peut aussi être employé comme un auxiliaire pour l'éducation, pour la diffusion de l'information, pour promouvoir l'autosuffisance, consolider le tissu social et le sens de l'identité nationale et contribuer à la stabilité politique.

9 D'énormes progrès sur le plan technologique interviennent aujourd'hui, à une époque où le rôle des télécommunications dans le processus de développement est plus important que jamais. A notre avis, aucun programme de développement dans un pays quelconque ne sera équilibré, correctement intégré ou efficace s'il n'accorde pas aux télécommunications le rôle qu'elles méritent.

LA SITUATION AUJOURD'HUI

10 Les télécommunications relient tous les pays. Mais il existe une grande disparité quant à l'étendue et à la qualité du service entre pays industrialisés et pays en développement, et aussi, dans les pays en développement, entre les zones urbaines et rurales. Ceci reflète les différences existant quant aux possibilités économiques, à l'expérience historique et à la priorité accordée à l'investissement dans ce secteur.

11 Bon nombre de pays en développement ont créé des réseaux de télécommunications efficaces s'étendant jusque dans les zones les plus éloignées. Mais, ailleurs, le service téléphonique est loin d'être universel. Soixante-quinze pour cent des habitants de notre planète vivent dans des pays où l'on compte au plus 10 téléphones pour 100 habitants; plus de 50% sont dans des pays où il y a moins de 1 téléphone pour 100 habitants.

12 La répartition irrégulière des téléphones n'est pas le seul problème. Dans beaucoup de pays en développement, le service risque de ne pas être disponible même pour ceux qui résident à proximité d'un central téléphonique. Il arrive que le service soit interrompu pendant de longues périodes. Parmi les causes de ces défauts et autres défaillances figurent sans doute la mauvaise qualité des équipements et de la maintenance ou la pénurie de personnel qualifié.

13 Les compagnies exploitantes dans les pays en développement qui s'efforcent de remédier à cette situation sont confrontées à différents problèmes. Elles ne trouvent pas toujours les capitaux nécessaires pour les investissements afin d'améliorer et d'agrandir le réseau. A quelques rares exceptions près, il n'existe pas de fabrication d'équipement de télécommunications sur place. La majeure partie de cet équipement doit être achetée à l'étranger à partir de maigres réserves de devises fortes qui sont sollicitées par des demandes concurrentes dans la plupart des pays en développement. En même temps, les politiques nationales risquent de décourager l'investissement venant de l'extérieur.

14 La plupart des équipements sont conçus pour être employés dans les pays industrialisés au climat tempéré; ils ne sont pas forcément adaptés aux conditions existant dans les pays en développement où, de toute manière, il risque de ne pas y avoir assez de personnel formé pour installer, employer et entretenir ce genre d'équipement. Les changements que les fabricants apportent à leurs matériels peuvent créer des difficultés quant à l'approvisionnement en pièces de rechange pour un équipement désuet.

15 Les régions les plus isolées des pays en développement posent des difficultés particulières du fait des distances à couvrir, de la topographie et de la dispersion des populations. La rentabilité en soi est un critère inapproprié pour l'investissement dans ces régions; il faut tenir compte aussi des avantages indirects. Comme la majeure partie du chiffre d'affaires et la principale source de profit des compagnies exploitantes des télécommunications proviennent des zones urbaines, ces compagnies se trouvent fortement encouragées à investir dans ces secteurs. Si le service n'y est pas efficace, ni complet, les compagnies exploitantes sont tentées de considérer qu'il est sans intérêt d'assurer le service dans les régions isolées.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

16 De nombreuses organisations internationales et régionales sont concernées d'une manière ou d'une autre par les télécommunications, mais c'est l'UIT qui assume la responsabilité majeure dans ce domaine. Nous avons été chargés d'étudier la manière la plus rentable pour l'UIT, du point de vue coût-efficacité, d'encourager et de soutenir les différentes activités qui pourraient s'avérer nécessaires pour parvenir à une expansion plus équilibrée des réseaux de télécommunications.

17 Le rôle de l'UIT pourrait être plus efficace si les Résolutions pertinentes de sa Conférence de plénipotentiaires (Nairobi, 1982) étaient mises en œuvre, compte tenu également des recommandations que nous formulons dans le présent Rapport.

18 La source première de financement pour les activités de coopération technique de l'UIT est le PNUD. Au cours de ces dernières années, les rentrées de l'UIT provenant de cette source n'ont pas suffi à couvrir ses frais généraux. Il convient de remédier à cet état de choses.

19 NOUS RECOMMANDONS que les pays qui contribuent au PNUD aussi bien que les pays bénéficiaires reconsidèrent l'importance qu'ils attachent au secteur des télécommunications et fournissent les ressources appropriées pour son expansion. **NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE** que toutes les organisations internationales concernées par les télécommunications considèrent de manière plus favorable qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent l'assistance nécessaire pour l'expansion des télécommunications au niveau mondial et que l'on accorde une priorité plus grande à la coopération régionale.

LE CHOIX DE TECHNOLOGIE

20 L'accélération de l'évolution technologique a élargi l'éventail des options techniques et compliqué les choix qui s'offrent aux pays en développement. Dans l'avenir, on aura une qualité améliorée et de nouvelles possibilités à un coût moins élevé. Nous pensons qu'avec le temps les systèmes de télécommunications publics finiront par être entièrement numérisés. L'abandon de l'équipement analogique en faveur de l'équipement numérique prendra de nombreuses années et les compagnies exploitantes de chaque pays en développement doivent prendre leurs propres décisions en cette matière. Les conditions existant dans les zones rurales et isolées suggèrent que les systèmes de communications par satellite ou par radiocommunications offrent peut-être des solutions rentables. On ne fait pas assez à présent pour développer ce potentiel. **NOUS RECOMMANDONS** que les fabricants et les compagnies exploitantes soient encouragés à mettre au point des systèmes qui permettront de satisfaire les besoins des régions les plus isolées des pays en développement à un coût moins élevé.

21 Le choix du produit risque d'être aussi important que le choix de la technologie. Les acheteurs doivent être au courant de ce qui leur est offert sur le marché. **NOUS RECOMMANDONS** que l'UIT, en liaison avec les fabricants de

matériel et de composants pour les télécommunications, envisage l'élaboration d'un catalogue complet des fournisseurs et des systèmes de télécommunications actuellement en service.

ORGANISATION INTERNE ET GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

22 De nombreux problèmes concernant la disponibilité et la qualité du service dans les pays en développement sont des symptômes des lacunes de l'organisation et de la gestion, plutôt que d'une pénurie de capitaux pour l'investissement. Certains pays ont fait des progrès impressionnants pour surmonter ces difficultés, mais les lacunes persistent dans d'autres. Beaucoup de pays ne sont pas en mesure d'apporter les améliorations nécessaires sans assistance de l'extérieur.

23 Il incombe aux gouvernements de décider si les télécommunications seront sous contrôle public ou privé et s'il faut admettre la concurrence. Quoi qu'il en soit, les télécommunications devraient être gérées de manière commerciale sous la forme d'une entreprise distincte et financièrement autonome. Celle-ci doit être correctement gérée et planifiée et comporter des contrôles efficaces.

24 Tous les stades de la planification, de l'acquisition et de l'installation des biens d'équipement doivent faire l'objet d'un contrôle très serré. Dans la mesure du possible, l'acquisition doit être compétitive et les décisions d'acquisition importantes doivent être prises au grand jour, au niveau de la haute direction. Les processus d'acquisition doivent être sujets à un audit indépendant. **NOUS RECOMMANDONS que les pays en développement envisagent de mettre en commun leurs acquisitions d'équipement approprié, notamment de terminaux et d'éléments de réseau. NOUS RECOMMANDONS AUSSI que, lors de l'acquisition de matériel, les pays en développement veillent à ce que les marchés comprennent des engagements prévoyant la fourniture de pièces de rechange, la formation, la mise en service, l'appui post-installation et la maintenance.**

FORMATION

25 La pénurie de personnel qualifié est l'une des causes majeures des lacunes des télécommunications dans les pays en développement. Il faut que les cadres, les agents de maîtrise et tout le personnel en général soient complètement formés.

26 La plupart des pays en développement dépendent d'une assistance de l'extérieur pour la formation. Au cours de ces dernières années, de gros progrès ont été réalisés par l'UIT, par d'autres agences internationales, par des compagnies exploitantes et les universités des pays industrialisés et de certains pays en développement. La plupart des gros fabricants assurent la formation pour l'utilisation et la maintenance de l'équipement qu'ils fournissent. Un fossé subsiste cependant entre les besoins et les possibilités de formation en matière de télécommunications dans les pays en développement.

27 NOUS RECOMMANDONS que les compagnies exploitantes des télécommunications dans les pays en développement réexaminent leurs besoins et leurs ressources en matière de formation et établissent des plans de formation systématiques; que les pays en développement tirent parti des ressources mises à leur disposition par le PIDC; que les pays industrialisés organisent des séminaires pour améliorer les qualifications des experts venus des pays en développement; que les instituts de recherche et de développement dont nous proposons la création plus loin soient développés de manière à être une source de formation supérieure pour les ingénieurs et techniciens, les agents de maîtrise et les gestionnaires, et que ces instituts jouent le rôle d'agences de coordination pour les possibilités de formation extérieures; que l'UIT complète le catalogue des possibilités de formation en fournissant des renseignements quant à la formation offerte dans le secteur privé; et que les compagnies exploitantes et les fabricants examinent comment ils peuvent améliorer les possibilités de formation qu'ils offrent aux pays en développement.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT ET FABRICATION LOCALE

Recherche et développement

28 La plupart des pays en développement sont tributaires actuellement des travaux de recherche et développement (R & D) menés dans les pays industrialisés. Ces travaux ne sont pratiquement jamais orientés vers les besoins des pays en développement comme, par exemple, des équipements plus rentables pour desservir les régions isolées.

29 Les établissements du monde en développement seront les mieux placés pour entreprendre la recherche et le développement orientés vers les besoins des pays en développement. Certains des pays parmi les plus grands possèdent déjà de tels établissements mais la plupart sont dépourvus des ressources nécessaires.

30 Les conditions et les besoins sont souvent les mêmes dans toute une région ou une sous-région et il serait sans doute avantageux de mettre en place des instituts de recherche et développement à l'échelon régional ou sous-régional. Ceux-ci devraient, si possible, être créés à partir d'établissements existants et s'intéresser particulièrement aux besoins spécifiques des pays qu'ils desserviront. Ils devraient adapter les modèles existants et utiliser des modules et composants que l'on peut se procurer sur le marché mondial.

31 NOUS RECOMMANDONS que les grandes organisations politiques et économiques régionales et sous-régionales étudient dès que possible les meilleures modalités de mise en place d'instituts de recherche et développement.

La fabrication locale

32 La fabrication d'équipement pour les télécommunications dans les pays en développement réduit les problèmes de devises étrangères et la dépendance vis-à-vis des grandes firmes internationales. Il est possible de continuer à fabriquer l'équipement et les pièces de rechange nécessaires qui ne sont plus disponibles sur le marché.

33 Rares sont les pays en développement possédant les ressources ou une demande suffisantes pour assurer la fabrication d'équipements importants et de technologie avancée. Un grand nombre d'entre eux peuvent fabriquer et fabriquent en fait des équipements plus simples. C'est là une situation qu'il convient d'encourager.

34 Il y a lieu d'encourager aussi la formation de co-entreprises de fabrication par des groupes de pays au niveau régional ou sous-régional.

35 NOUS RECOMMANDONS que les pays en développement examinent les possibilités de fabrication locale ou régionale. NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE aux fabricants des pays industrialisés d'étudier les possibilités de coopération avec les pays en développement dans ce domaine.

UN CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

36 En tant qu'initiative immédiate pour améliorer les arrangements actuels d'assistance aux pays en développement, nous recommandons que le Conseil d'administration de l'UIT mette en place dans le courant de 1985 un Centre pour le développement des télécommunications. Le Centre comprendrait une Section de politique du développement qui rassemblerait et analyserait les données concernant les politiques suivies et l'expérience acquise dans le monde entier; un Service de développement des télécommunications organisé en équipes de spécialistes pour offrir un service de haute qualité aux pays en développement sur les divers aspects de la création et de l'exploitation d'un réseau public efficace; et un Groupe d'appui opérationnel fournissant l'assistance nécessaire pour des projets spécifiques. Les travaux du Centre complèteraient les activités du Département de la coopération technique (DCT) de l'UIT.

37 L'exercice de ces fonctions pourrait coûter quelque 10 millions de dollars E.U. chaque année. Pour faire en sorte que le Centre réponde aux besoins et aux vues de ceux qui le financent et de ceux qui en sont les bénéficiaires, il conviendrait d'établir un Conseil consultatif composé de 15 à 20 membres représentant les différentes régions et les différents groupes intéressés. Ce Conseil déterminerait ses propres règles de procédure, fixerait la politique devant être suivie par le Centre, assurerait son financement et gérerait son budget.

38 Les membres du Conseil consultatif seraient choisis par le Secrétaire général en consultation avec les groupes intéressés, et seraient désignés par le Conseil d'administration. Le Secrétaire général, qui serait le Vice-Président *ex-officio* du Conseil consultatif, veillerait à l'observation des directives de politique générale établies par le Conseil d'administration à l'intention du Centre et coordonnerait les travaux du Centre et du DCT. Sur la recommandation du Conseil consultatif, il nommerait le Directeur et le Directeur-adjoint du Centre.

39 Au bout d'un certain temps, le Centre et le DCT pourraient fusionner. Le Conseil consultatif et le Conseil d'administration devraient poursuivre l'examen de cette question.

40 **NOUS INVITONS le Secrétaire général de l'UIT à procéder aux consultations nécessaires de manière que le Centre puisse être mis en place le plus tôt possible dans le courant de 1985.**

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

41 Si l'on veut que les pays en développement accordent une plus grande priorité aux télécommunications et qu'ils améliorent et agrandissent leurs réseaux de télécommunications publics, nous estimons qu'il faudra un investissement total de 12 milliards de dollars E.U. par an.

42 L'ampleur du problème de financement se trouverait réduite si les recommandations déjà formulées dans le présent Rapport étaient mises en œuvre. Un réseau de télécommunications efficace qui répond à la demande est non seulement lucratif en soi mais est aussi une source de richesse. Le progrès technologique continue à élargir le choix et à pousser à une réduction du coût de l'équipement. Les pays en développement, qui représentent pour l'équipement un marché d'expansion rapide et potentiellement le marché le plus important, sont bien placés pour profiter des avantages des télécommunications modernes en s'adressant aux fabricants des pays industrialisés et ce, à des prix et moyennant des conditions compétitifs.

43 NOUS RECOMMANDONS EN CONSÉQUENCE que les pays en développement révisent leurs plans de développement pour faire en sorte que l'on accorde une priorité suffisante à l'investissement dans les télécommunications.

44 NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE que les pays en développement accordent aux télécommunications la place qui leur revient dans tous les projets visant au progrès économique ou social et qu'ils incluent dans leurs demandes une liste de contrôle montrant que les dispositions ont été prises à cette fin.

45 L'expansion des télécommunications au niveau mondial devrait se dérouler par phases successives au cours d'une période de vingt ans, par exemple. Plutôt que de généraliser le problème, chaque pays, ou chaque région au moins, doit être considéré(e) comme un cas particulier. Certains pays sont considérés depuis longtemps comme des cas spéciaux. Certains peuvent sans doute financer l'expansion à partir de leurs propres ressources. Cependant, il existe d'autres pays qui sont tellement défavorisés sur le plan géographique ou économique qu'il ne leur sera pas possible de développer et

d'entretenir un système de télécommunications pour faire face à la demande, excepté à long terme. Dans l'ensemble, les pays en développement ont de nombreux problèmes communs: pénurie de devises étrangères, réputation de solvabilité médiocre, abandon relatif des zones les plus isolées et pénurie de personnel qualifié.

46 Il est raisonnable de supposer qu'un pourcentage élevé de l'investissement dans les télécommunications dans bon nombre de pays en développement peut être financé grâce à des moyens commerciaux, sous réserve qu'il soit possible de créer les conditions appropriées. Cependant, les pays défavorisés et les zones les plus isolées auront besoin d'un financement à des conditions de faveur.

47 Afin d'accélérer immédiatement la circulation des ressources, NOUS RECOMMANDONS que les pays et les agences internationales ayant des programmes d'assistance au développement accordent une plus grande priorité aux télécommunications.

48 NOUS RECOMMANDONS AUSSI qu'ils veillent à ce que des moyens de télécommunications appropriés soient expressément prévus dans chaque projet d'assistance au développement.

49 NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE que les fournisseurs de systèmes à satellites internationaux étudient de toute urgence la faisabilité d'établir des fonds pour financer le secteur terrien et des installations terrestres dans les pays en développement.

50 Pour accroître la prise de conscience du rôle essentiel que jouent les télécommunications dans le développement,

NOUS EXHORTONS les gouvernements qui participeront au prochain Sommet économique à encourager l'adoption de mesures pratiques visant à améliorer et à étendre les télécommunications.

51 En tant que moyen de réduire les risques commerciaux dans le secteur des télécommunications et le coût de l'assurance contre ces risques, **NOUS RECOMMANDONS** que les pays industrialisés étendent le financement des exportations/importations et la couverture d'assurance aux fournisseurs de matériel de télécommunications. **NOUS RECOMMANDONS ÉGALEMENT** que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) envisage d'inclure les télécommunications dans sa proposition relative à des garanties multilatérales couvrant les risques non commerciaux. Là où des projets sont financés en partie par des prêts de la BIRD, **NOUS RECOMMANDONS** que les agences de financement étudient des arrangements prévoyant le défaut de paiement reconventionnel comme formule d'assurance.

52 Il est dans l'intérêt des compagnies exploitantes des pays industrialisés qui assurent des services de télécommunications internationaux d'améliorer l'aptitude de leurs homologues des pays en développement à traiter efficacement le trafic international. **NOUS RECOMMANDONS** que les **Etats Membres de l'UIT** étudient la possibilité de mettre en réserve un petit pourcentage des recettes procurées par les communications entre les pays en développement et les pays industrialisés, ce montant devant être consacré au secteur des télécommunications dans les pays en développement ou versé, par exemple, à un fonds destiné au financement des coûts de préinvestissement.

53 Nous avons examiné d'autres méthodes de financement dont la mise en œuvre prendrait du temps. Il serait possible, par exemple, de percevoir une surtaxe sur le trafic intérieur ou international ou sur les dépenses d'investissement. Cette idée et d'autres encore méritent une analyse

plus poussée et nous espérons que les pays industrialisés et les pays en développement ainsi que les agences internationales contribueront au débat.

54 NOUS RECOMMANDONS que les gouvernements des pays industrialisés examinent leurs instruments et institutions de financement pour que ceux-ci puissent faire face aux besoins de financement de l'agrandissement des réseaux de télécommunications dans les pays en développement.

55 NOUS RECOMMANDONS EN OUTRE que les Etats Membres de l'UIT étudient, en collaboration avec les agences de financement internationales, la possibilité de créer un fonds renouvelable et des sociétés d'investissement dans les télécommunications comme moyens d'obtenir des capitaux pour l'investissement dans les télécommunications, en vue de mettre ces initiatives en œuvre d'ici la prochaine Conférence de plénipotentiaires, au plus tard. Le Secrétaire général de l'UIT est invité à rendre compte de l'état d'avancement de ces études à la Conférence de plénipotentiaires.

56 NOUS RECOMMANDONS que, en fonction des progrès réalisés quant à nos autres recommandations, le Secrétaire général de l'UIT étudie l'idée de créer une organisation chargée de coordonner le développement des télécommunications au niveau mondial (WORLDTEL) et soumettre ses conclusions à la Conférence de plénipotentiaires.

57 NOUS RECOMMANDONS FINALEMENT que le Secrétaire général de l'UIT supervise la mise en œuvre de toutes les recommandations précédentes, présente un rapport au Conseil d'administration et, s'il y a lieu, agisse pour encourager à poursuivre les progrès.

CONCLUSIONS

58 Nous espérons que les gouvernements des pays industrialisés ainsi que des pays en développement reconnaîtront qu'il est dans leur intérêt d'améliorer et d'agrandir les réseaux de télécommunications dans le monde entier. Nous appelons à un effort commun à cette fin. Il faut, en particulier, accorder à l'investissement dans les télécommunications une priorité supérieure à celle qu'il avait jusqu'à présent. Il convient d'accroître l'efficacité des réseaux existants dans les pays en développement et d'exploiter pleinement les avantages des technologies nouvelles. Les arrangements en matière de financement devraient tenir compte des problèmes de devises étrangères qui se posent aux pays en développement. Le rôle de l'UIT devrait être plus efficace.

59 Les recommandations que nous avons formulées reflètent cette analyse du problème. Il n'existe pas de remède unique. Ce qu'il faut, c'est un certain nombre d'initiatives sur un large front. Les progrès ne pourront se réaliser que par phases. Mais si l'effort est soutenu, la situation dans le monde entier se trouvera transformée en l'espace de vingt ans et l'objectif que nous nous sommes fixé sera réalisé.

MANDAT DE LA COMMISSION

Résolution N° 20

de la Conférence de plénipotentiaires de
l'Union internationale des télécommunications
(Nairobi, 1982)

Création d'une Commission internationale indépendante pour le développement des télécommunications mondiales

.....

- 2.1 examiner la totalité des relations actuelles et des relations futures possibles entre les pays, dans le domaine des télécommunications et impliquant une coopération technique et un transfert de ressources, afin d'identifier les meilleures méthodes de ce transfert;
- 2.2 recommander une gamme de méthodes, y compris des méthodes inédites, pour stimuler le développement des télécommunications dans les pays en développement à l'aide de techniques appropriées et ayant fait leurs preuves de manière:
 - a) à servir les intérêts des gouvernements, des exploitations, du public et de groupes spécialisés d'utilisateurs des pays en développement et des secteurs public et privé des pays développés;
 - b) à assurer progressivement l'autosuffisance des pays en développement et à réduire l'écart entre les pays en développement et les pays développés;

- 2.3 envisager les moyens les plus rentables par lesquels l'Union pourrait stimuler et soutenir la gamme d'activités qui pourraient être nécessaires pour obtenir un développement plus équilibré des réseaux de télécommunication;
 - 2.4 mener à bien ses travaux en une année environ;
 - 2.5 présenter son rapport au secrétaire général.
-